

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal le 8 octobre 2010

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3740-2010

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012

Demande de l'Union des consommateurs de reconnaître le statut d'expert de M. Co Pham

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la décision procédurale D-2010-122, rendue le 15 septembre 2010, et par laquelle la Régie a reconnu l'Union des consommateurs à titre d'intervenante dans le dossier en rubrique. En conformité avec cette décision et conformément aux dispositions prévues à l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, l'Union des consommateurs demande à la Régie de reconnaître le statut d'expert en *Tarifification de l'électricité et Répartition des coûts* de M. Co Pham. Tel qu'indiqué au CV de M. Pham joint à la présente, la Régie a déjà reconnu ce statut à M. Pham dans les dossiers R-3708-2009, R-3703-2009, R-3677-2008, R-3669-2008, R-3644-2007 et R-3610-2006.

L'Union des consommateurs souligne que le mandat de M. Co Pham ne comporte plus l'expertise relative au Projet Tarifaire Heure Juste (PTHJ), suite à la décision D-2010-122 (page 23) jugeant prématurée la preuve que souhaite faire l'UC avec un expert indépendant sur ce sujet et par conséquent le nombre d'heures de travail prévus pour l'expert dans le budget prévisionnel d'UC sera réduit de 35 heures.

1. Nom et coordonnées :

Nom : Co Pham
Coordonnées: 329 avenue Devon
Ville Mont-Royal (Québec) H3R 1B8
Tél. : (514) 345-8772
Adresse électronique : co.pham.montreal@gmail.com

2. **Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant :**

Les coûts associés aux stratégies de gestion des approvisionnements et des surplus ont des impacts certains sur les consommateurs résidentiels que représente UC. D'autre part, la stratégie du Distributeur relative à la bi-énergie résidentielle nécessite un suivi tel que demandé par la Régie suite à son examen du dossier tarifaire du Distributeur de l'an dernier.

L'Union des consommateurs désire avoir recours aux services d'un expert pour obtenir des opinions indépendantes et recommandations sur ces sujets hautement techniques et contribuer par ces faits aux délibérations de la Régie dans ce dossier.

3. **Mandat et qualification demandée pour le témoin expert :**

Mandat :

Soumettre une analyse détaillée et des recommandations concernant les sujets suivants:

- Coûts associés aux stratégies de gestion des approvisionnements et des surplus;
- Stratégie relative à la bi-énergie résidentielle (suivi demandé par la Régie).

Qualification demandée:

- Expertise reconnue en matière de tarification de l'électricité et de répartition des coûts.

4. **Copie du curriculum vitae du témoin expert:**

Le curriculum vitae de M. Pham est joint à la présente.

5. **Justification de la rémunération demandée pour le témoin expert:**

Tel qu'il est indiqué à la page 9 du *Guide de paiement des frais des intervenants 2009*, UC demande une rémunération au taux horaire de 250 \$ pour M. Co Pham, soit le taux prévu pour les témoins-experts. Ce niveau de rémunération lui a été accordé lors de dossiers précédents.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.
c.c. Me Éric Fraser (HQD)
M. J.-F. Blain (UC)
Co Pham
Intervenants (liste courriel)